

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

L'Assemblée Générale annuelle de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe s'est déroulée le Samedi 27 Avril 2024 à la salle "Edith Piaf" de Mulsanne.

Administrateurs Présents :

M. Henri-Jacques DE CAUMONT LA FORCE

M. Denys PALAYRET

M. Xavier LELIEVRE

M. Eric BRUNEAU

M. Yves GORTEAU

M. Thomas RENOU

M. Thierry LEVASSEUR

M. Vincent OZANGE

M. Jérôme BOBET

M. Pierre-Louis CHEVREAU

M. Jean-Claude CRUCHET

M. Jean Louis HARDOUIN

M. Jean-Luc JANVIER

Administrateur Absent, Excusé :

M. Richard AHIER

L'Assemblée est ouverte dès 9h notre Président Henri-Jacques de CAUMONT la FORCE, remercie l'ensemble des présents et salue les invités d'honneur :

- Les Parlementaires Députés : Madame DELPECHE et Monsieur MARTINEAU,
- Monsieur Marc SEVERAC, Directeur de la DDT,
- Madame Sylvie LESTIC, Commissaire aux Comptes,
- Monsieur Jean-Pierre VOGEL, Expert-Comptable,
- Monsieur Philippe COURANT, Administrateur de la FDC 28,
- Monsieur Olivier LEBERT, Président de la chambre d'agriculture, accompagné de Nicole LEBOUCHER
- Monsieur Alain CHALOPIN, Fédération Régionale des Chasseurs,
- Monsieur Richard Sur Terre
- Les Présidents d'Associations,

51 listes sont arrivées avant le 7 avril 2024 et représentent 1384 voix. 4 listes ont été reçues hors délai, celles-ci n'ont pas été prises en compte.

Bilan au 30/06/2023 :

ACTIF	30/06/2023	30/06/2022	PASSIF	30/06/2023	30/06/2022
Immobilisations Nettes	1 382 666	1 527 474	Fonds Propres	2 506 893	2 980 531
Stock	27 713	24 048	Résultat	+239 185	-473 638
Créances	53 279	62 809	Provision retraite	298 156	356 275
Charges Constatées d'Avances	86 849	95 287	Fonds dédiés Eco Contribution	1 809	0
Disponibilités Placements	2 129 403	2 047 334	Emprunts	16 039	42 102
			Dettes Fournisseurs & Sociales	426 415	665 154
			Produits Constatés d'Avance	191 413	186 528
TOTAL	3 679 910€	3 756 952	TOTAL	3 679 910€	3 756 952

L'actif, qui regroupe l'ensemble des biens et des créances de la FDC avec les immobilisations nettes dont notamment le siège social. Les stocks sont comparables à l'année précédente pour 27 713 €. Les disponibilités s'élèvent à 2 129 403 €, en augmentation de 82 069 €. Monsieur Jean-Pierre VOGEL informe l'Assemblée que les placements existants de 1 600 000 € ont été clôturés en novembre 2023 pour être placés dans un nouvel établissement bancaire à taux plus intéressant soit 4.48 % sur 36 mois. Les créances s'élèvent à 53 279 € et des charges constatées d'avance pour un montant de 86 849 €. Soit un total de l'Actif pour 3 679 910 €.

Au Passif, nous retrouvons, les fonds propres de la Fédération pour 2 506 893 €, le résultat excédentaire pour +239 185 € à comparer à la perte de l'année précédente lié à la baisse du montant des indemnités dégâts. La provision retraite constatée pour 298 156 € a diminué par rapport à l'année dernière suite à un départ en retraite. Des fonds dédiés pour l'éco-contribution pour 1 809 €, il s'agit des fonds qui ne sont pas utilisés à la fin de l'exercice neutralisés pour être utilisés sur l'exercice suivant. Des dettes financières à hauteur de 16 039 €, (emprunts des véhicules) contre 42 102 € l'année précédente. Des dettes fournisseurs, sociales et autres comptabilisées pour 426 415 €, il s'agit de charges engagées à la clôture du bilan mais qui ne sont pas payées (notamment indemnités dégâts), et des produits constatés d'avance pour 191 413 €. Le total du passif est égal au total de l'actif pour 3 679 910 €.

COMPTE DE RESULTAT 2022-2023 :

COMPTES DE PRODUITS	30/06/2023	30/06/2022	Variation N-1
Taxes Plan Chasse Bracelets - matière	649 436	537 756	111 680
Timbres Départementaux Grand Gibier	156 900	149 075	7 825
Ventes (pièges, agrainoirs, panneaux sécurité...)	64 649	44 985	19 664
Contrats de services,	115 058	103 724	11 334
Fonds Dédiés Biodiversité	41 985	34 992	6 993
Adhésions Territoriales	152 586	157 059	-4 473
Quote part reversée par l'Etat	42 488	43 592	-1 104
Timbres Validations	875 750	873 521	2 229
Autres Produits (Frais dossier, Assurances GU...)	173 226	164 604	8 622
Reprise Provision retraite	58 119	0	58 119
Plan de Résilience	152 837	0	152 837
Péréquation réforme Compensation permis	99 407	107 374	-7 967
Produits Financiers	20 626	13 449	7 177
Conventions diverses	31 322	33 422	-2 100
Produits Exceptionnels	0	213	-213
TOTAL PRODUITS.....	2 634 389	2 263 765	370 623 €
Fonds dédiés Report non utilisé	3 102	20 059	-16 957€
TOTAL PRODUITS	2 637 491	2 283 824	353 667
COMPTES DE CHARGES	30/06/2023	30/06/2022	Variation N-1
Achats (Pièges, Agrainoirs, ...)	62 246	43 693	18 553
Clôtures électriques	8 704	10 364	-1 659
Indemnisations Dégâts	436 238	844 110	-407 872
Charges Externes	467 962	441 529	26 433
Impôts et Taxes	70 917	65 977	4 940
Salaires Charges Sociales	1 017 816	956 162	61 654
Amortissements-Provisions	154 454	203 468	-49 014
Autres Charges (Subventions...)	103 898	115 960	-12 062
Charges Financières	115	255	-140
Charges Exceptionnelles	15	418	-403
Charges Contribution Financière, Péréquation Réforme et Ecocontribution	74 132	75 527	-1 395
TOTAL CHARGES.....	2 396 497	2 757 462	-360 965
Fonds dédiés Engagement à réaliser	1 809	0	-23 162
TOTAL CHARGES	2 398 307	2 757 462	364 517
RESULTAT GLOBAL	239 185	-473 638	

« En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce. »

Le Bilan et le Compte de Résultat au 30 Juin 2023 sont successivement approuvés (2 abstentions), par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale donne quitus, au Conseil d'Administration sur sa gestion des fonds financiers et comptes de la Fédération et autorise, toutes opérations d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeuble, nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Fédération ou à la gestion, d'ester en justice et donne au Conseil toutes autorisations nécessaires à ces fins. L'affectation du résultat déficitaire en report à nouveau est approuvé par l'Assemblée Générale.

2-BUDGET PREVISIONNEL 2024-2025 :

Monsieur Jean-Pierre VOGEL poursuit avec le budget 2024-2025 en précisant que le Conseil d'Administration a établi ce budget en considérant qu'il ne prenait en compte aucune augmentation tarifaire et qu'il proposait une baisse de la contribution territoriale qui avait été mise en place l'année dernière. Le choix qui est fait c'est de vous présenter le budget prévisionnel 2024-2025 en comparatif avec le budget 2023-2024 en commentant les variations les plus significatives.

Les charges sont estimées à 2 606 700 € contre 2 726 900 € sur le budget précédent. Cette variation est due principalement à la baisse des indemnités dégâts estimées sur le budget à venir à hauteur de 600 000 € contre 800 000 € en 2023-2024. Les salaires et charges sociales augmentent de 3.47 % pour tenir compte de l'inflation. Les intérêts sur emprunts, à hauteur de 5 000€ concerne le projet de remplacement du parc de véhicules.

Les produits sont estimés à 2 732 108 €, ce qui dégagerait un résultat excédentaire de 125 408 €. La contribution territoriale, sur décision du Conseil d'Administration, baisse de 323 000 € à 46 000 €. L'aide à la convention pluriannuelle s'élèvera à 238 800 €. Monsieur Jean-Pierre VOGEL après accord du Président fait une lecture partielle de cette convention concernant les obligations de la Fédération :

« Le bénéficiaire s'engage à utiliser ces fonds pour prévenir et indemniser les dégâts agricoles et pour la mise en place sous le pilotage de la Fédération Nationale des Chasseurs de mesures structurelles permettant une modernisation du système d'indemnisation et de suivi. Cela pourra concerner notamment les dépenses d'investissement pour développer un système d'information sur les prélèvements sangliers-cervidés et de gestion des dégâts performants, de suivi des contributions territoriales, d'équipements en service de détection de dégâts (drones) ou d'acquisition de moyen de pièges ou de protection des cultures ».

Monsieur Jean-Pierre VOGEL explique qu'il faudra avoir un état des lieux extrêmement précis sur les actions qui sont engagées pour pouvoir faire un compte rendu à l'État pour l'obtention des 238 800 € à la Fédération. Il rappelle que pour la troisième année à savoir 2025, la Fédération touchera 179 110 € si les engagements sont respectés.

BUDGET PREVISIONNEL 2024-2025 :

COMPTES DE PRODUITS	Budget prévisionnel 2024-2025	Budget prévisionnel 2023-2024	Variation N-1
Ventes (Pièges, agrainoirs...)	72 650	49 300	23 350
Contrats de services	115 000	79 600	35 400
Contribution Territoriale	46 000	323 000	-277 000
Adhésions Territoriales	150 150	156 700	-6 550
Aide Convention Pluriannuelle	238 800	0	238 800
Quote part reversée par l'Etat	42 000	42 100	-100
Timbres Validations	1 004 353	1 019 500	-15 147
Taxes Plan Chasse Bracelets	661 890	578 800	83 090
Autres Produits (Frais dossier, Assurances GU...)	188 065	167 628	20 437
Péréquation Réforme	99 300	107 672	-8 372
Produits Financiers	71 900	12 500	59 400
Convention Diverse Comptage	30 000	20 000	-10 000
Produits Exceptionnels	12 000	20 100	-8 100
TOTAL PRODUITS.....	2 732 108	2 576 900	155 208

COMPTES DE CHARGES	Budget prévisionnel 2024-2025	Budget prévisionnel 2023-2024	Variation N-1
Achats (Pièges, Agrainoirs, ...)	65 500	52 250	13 250
Indemnisations Dégâts	600 000	800 000	-200 000
Clôtures électriques	15 000	15 000	0
Plan de chasse Grand Gibier	32 100	31 500	600
Charges Externes	465 400	465 000	400
Impôts et Taxes	66 550	70 000	-3 450
Salaires Charges Sociales	975 800	943 000	32 800
Amortissements	160 300	154 000	6 300
Dotation Provision Retraite	30 000	15 000	15 000
Subventions - Autres Charges	190 550	180 600	9 950
Intérêts sur emprunt	5 000	50	4 950
Charges Exceptionnelles	500	500	0
TOTAL CHARGES.....	2 606 700	2 726 900	120 200

RESULTAT EXCEDENTAIRE	125 408	-150 000 €	
------------------------------	----------------	-------------------	--

En application de l'article L-424 du Code de l'Environnement, la fermeture du faisan commun et de la perdrix rouge est demandée au Vendredi 28 Février 2025 (uniquement sur les chasses à caractère commercial inscrites au Registre du Commerce)

Faisan vénéré : Vendredi 28 Février 2025

Fermeture Générale : Vendredi 28 Février 2025

Fermeture du sanglier : lundi 31 mars 2025

- Timbres annuels :

Timbre Fédéral à 65 €

Timbre Fédéral annuel Grand Gibier à 40 €

Timbre Fédéral nouveaux chasseurs « réfaction première validation annuelle (valable sur tout le territoire national) » à 30 €

- Timbres temporaires :

Timbre Fédéral temporaire 9 Jours à 30 €

Timbre Fédéral temporaire 3 Jours à 15 €

Timbre Grand Gibier temporaire 9 Jours à 30 €

Timbre Grand Gibier temporaire 3 Jours à 25 €

- Assurance MMA :

L'assurance chasse RC MMA à 32 €

- Cotisations de Garderie :

Réserve chasse fédérale : 65 € quelle que soit la superficie

Jusqu'à 20 Ha : 80 €

De 21 à 50 Ha : 105 € ou 85 € avec Garde Particulier

De 51 à 100 Ha : 135 € ou 109 € avec Garde Particulier

De 101 à 200 Ha : 165 € ou 133 € avec Garde Particulier

Au-delà de 200 Ha : 0,50 € de l'hectare plus un droit fixe de 130 €

0,40 € de l'hectare plus un droit fixe de 130 € si GP

Formule 3 : Jachère mellifère : Ensemencée d'un mélange d'au moins 5 espèces appartenant à la liste nationale :

Formule 3.1: Parcelle jusqu'à 2ha gelée à 100% en couvert mellifère : 230 €/ha.

Formule 3.2 : Parcelle jusqu'à 5ha gelée à 20% minimum en couvert mellifère sous forme de bandes ou d'îlots : 115 €/ha.

Formule 3.3 : Implantation en bande (bordures de champs, chemins...) de minimum 5 mètres de large : 230 €/ha.



Broyage possible uniquement à partir du 15 octobre.

Un chasseur de la salle demande auprès de qui doit-il se rapprocher pour ce contrat d'assurance organisateur de chasse. En Réponse Monsieur Vincent OZANGE confirme de nouveau ce que le Président a dit, à savoir que la Fédération via le deuxième Vice-Président Monsieur Denys PALAYRET a mené plusieurs rendez-vous avec des compagnies d'assurance avant que la Fédération prenne la décision de la supprimer. Il indique à l'Assemblée qu'il est délicat de transmettre le nom de compagnies d'assurances et invite, pour ceux qui sont intéressés, à prendre contact avec l'Administrateur de son secteur afin de les aiguiller. Monsieur Denys PALAYRET prend parole et confirme qu'après une réunion avec notre assureur qu'on engageait votre responsabilité, et celle de la Fédération à partir du moment où elle vous proposait un contrat qui ne vous couvrait pas entièrement. Nous avons pris contact avec un courtier qui a sollicité un certain nombre, pour ne pas dire un grand nombre, de compagnies d'assurance qui ont refusé ce contrat collectif responsabilité organisateur de chasse.

Le micro est transmis à un autre chasseur concernant la date d'ouverture générale de la chasse qui était le 22 septembre prochain sur l'arrêté mis en consultation publique et non au 29 septembre comme indiqué ! Monsieur Marc SEVERAC prend la parole et excuse le Préfet de son absence, annonce son arrivée à la DDT depuis septembre dernier et déclare que c'est avec un grand plaisir qu'il est avec nous aujourd'hui. Il considère que les chasseurs et les associations locales de chasse sont des acteurs importants des territoires ruraux, et notamment en Sarthe...Il donne réponse au chasseur à la question posée, qu'après concertation avec les représentants lors de la dernière CDCFS, la date qui a été retenue pour l'ouverture générale sera bien le Dimanche 29 septembre.

N'ayant pas d'autre question dans la salle, les dates et les tarifs sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

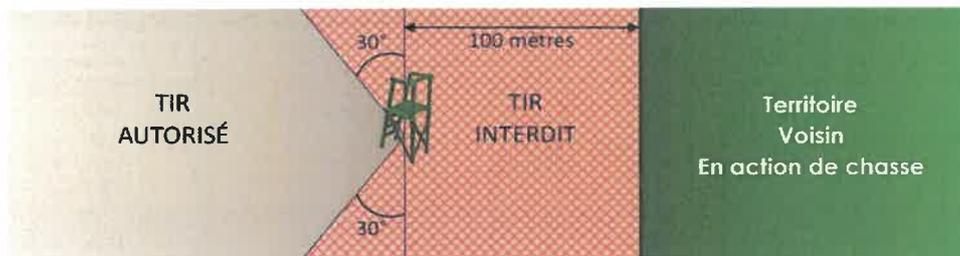
3-FILM SUR LA FORMATION ET L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER :

Il est présenté un film sur la formation à l'examen du permis de chasser en Sarthe.

La formation à l'examen est une mission très importante du Service Technique de la fédération.

Monsieur Yvon MERCIER revient sur les deux obligations ; le port des vêtements fluo et la règle du cahier de battue à partir de deux chasseurs pour la chasse au grand gibier, restent inchangées dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

La rattente : La rattente se caractérise par l'action pour un chasseur d'attendre le gibier qui est levé par une chasse collective organisée par le territoire voisin. La rattente va être reformatisée dans les préconisations. Il est rappelé qu'il est préférable de s'entendre entre chasseurs.



Un chasseur prend la parole par rapport aux déclarations de manière dématérialisée, pour les bracelets non réalisés, est-ce que c'est possible d'ajouter un commentaire et enfin la demande de plan de gestion sanglier est-elle soumise à l'adhésion de 65 € ? La réponse donnée par Monsieur Vincent OZANGE est oui.

Après cette réponse, un certain nombre de chasseurs évoquent leurs mécontentements concernant la somme à payer pour devoir tirer les sangliers sur les parcelles ne pouvant pas être soumises au plan de chasse à cause de la faible superficie. Monsieur Vincent OZANGE explique que les membres du Conseil ont eu la même remarque mais qu'il faut acter des points pour une organisation administrative dans un premier temps et confirme que la demande de plan de gestion cynégétique sanglier sera soumise à la Contribution Territoriale.

Le micro est transmis à une autre personne de l'Assemblée, chasseur de petit gibier de Tennie et évoque la notion de chasse collective, puisqu'aujourd'hui, on se retrouve entre 2 ou 3 chasseurs, et il arrive régulièrement de voir des sangliers. On ne peut les tirer, parce qu'on ne remplit pas notre carnet de battue, et on ne met pas les panneaux, parce qu'en fait, notre territoire est trop grand. Nous avons exposé ce problème à Monsieur le Président en janvier dernier. Nous réitérons notre demande de faire passer la chasse collective à 3 ou 4 chasseurs afin de pouvoir chasser le sanglier et faire diminuer les populations sur notre territoire. Le Président lui confirme que sa demande a été proposée aux Membres du Conseil mais qu'ils ont dû faire un règlement qui convient à la majorité des chasseurs.

Un autre chasseur demande ce que risque le chasseur s'il se fait contrôler s'il n'y a pas de plan sanglier. Monsieur Yvon MERCIER répond qu'il s'agit d'une infraction au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (Classe 4 à hauteur de 135 €). Le chasseur évoque l'ouverture au braconnage.

5-LES CARTES DE PRELEVEMENTS :

à ça depuis 2020, aujourd'hui j'ai 80 000 abonnés sur YouTube, un peu sur tous les réseaux sociaux, je me bats beaucoup aussi sur Twitter, contre des gens que vous connaissez, vous connaissez peut-être Pierre Rigaud ? Il y a Stanislas Broniszewski, le patron de Ava, Abolissant la vénerie aujourd'hui. Il y a le parti animaliste, il y a tous ces gens-là. Pour vous donner un exemple, pour rebondir un petit peu sur ce que je vous disais sur l'aspect un petit peu particulier de nos amis anti-chasse, j'ai réalisé une vidéo il y a quelques semaines où Pierre Rigaud, a fait une vidéo sur une cabane à grives dans le sud de la France. Il avait planqué une caméra en hauteur dans une cabane à grives et dit, je ne comprends pas... Le chasseur chasse, il tire une grive. Et entre deux tirs, je vous jure. Je n'invente rien, il... comment je vais dire ça ? Il a exprimé qu'il se tirait sur l'élastique. Vous comprenez ce que je veux dire par là ? Je regarde ça, je me dis « Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? » Je me suis dit que c'était vraiment très étrange. Et en fait, j'ai compris, c'est-à-dire la caméra étant de haut, on avait un chasseur qui utilisait, entre les deux, un appeau à soufflet. Voilà, c'est ça le niveau de nos anti-chasse. Quand je tombe là-dessus, déjà je dis merci, parce que franchement, c'est cadeau, c'est magnifique. Mais voilà, c'est contre ces gens-là, aujourd'hui, qu'on se bat. Alors un autre exemple, elle était coprésidente du parti animaliste Muriel FUSI. Il faut quand même les prendre au sérieux, ces gens-là, en 2019, ils ont fait 2% des voix aux élections européennes. Ça représente quand même du monde. Ne faut pas non plus les ignorer et les balayer au même niveau que les intérêts des humains, et même à l'intérieur de leur... truc, je ne vois pas d'autres mots, ils ont des fois des petits bugs. Je ne sais pas si vous vous rappelez, il y a quelques mois, il y a un Beluga qui est venu dans la Seine. Alors évidemment il y a Sea Shepherd notamment, qui a décidé d'aller au secours de ce Beluga. Et ils ont eu la bonne idée de vouloir lui lancer des truites, en se disant, il faut le nourrir, sinon il va mourir. Et là, le parti animaliste a dit, mais comment on pouvait jeter des truites ? Parce que les truites sont des animaux, mais des animaux qui souffrent. Donc on ne peut pas jeter des truites au Béluga. Parce que les truites, c'est gentil, les truites, et puis c'est... Et donc, qu'il ne fallait pas donner les truites parce que sinon c'était les pauvres truites, et puis celle qui disait oui mais si on ne donne pas les truites, le beluga va mourir. Alors on imagine bien, parce qu'on se pose quand même la question, la truite mangeant elle-même des animaux. Donc c'est vrai que je n'ai pas beaucoup de mérite sur la chaîne YouTube parce que c'est vrai que ce n'est pas très très très compliqué, mais malgré tout, ces gens-là, il faut bien comprendre qu'ils se sont donnés un objectif. C'est l'abolition de la chasse. Il n'y en a pas d'autre. Quoi qu'ils puissent vous dire, ils repèrent la moindre faille, vont la matraquer jusqu'à ce qu'elle crée une brèche éventuellement plus grande. Pourquoi je vous dis ça ? Parce que ces gens qui racontent énormément de bêtises, je vous en ai donné des exemples, je dois avoir 220 vidéos sur ma chaîne si vous êtes curieux, à chaque fois c'est épique. Ces gens-ont un relai médiatique et peuvent être interviewés par France 3, on les retrouver sur les plateaux des chaînes d'info comme BFM, comme LCI, parce qu'il y a une espèce de bienveillance générale qu'il y a autour des gens qui protègent les animaux contre, évidemment, les tortionnaires bourrés que nous sommes. C'est en gros ça, c'est comme ça, c'est ça qu'il ne faut pas prendre à la légère. Et pourquoi je vous dis ça ? Parce que je pense notamment à la vénerie, la chasse à courre. Je ne sais pas s'il y a des veneurs dans la salle. Il y a des veneurs dans la salle ou pas ? Il n'y en a pas beaucoup, mais c'est normal, ça représente un petit peu. Il y a 10 000 veneurs en France, c'est normal qu'on n'ait pas tant que ça dans la salle. C'est eux qui prennent les coups. Paradoxe, évidemment, parce qu'ils condamnent le fait que la chasse à courre soit une chasse d'épuisement tout en voulant en même temps le retour du loup

ou en pigeon. C'est hyper important de faire ça et puis la dernière chose et pas la moins importante c'est d'être fier d'être chasseur, c'est d'assumer d'être chasseur, d'assumer la passion qui est la nôtre et ne pas se justifier d'être chasseur ! J'ai fait la vidéo, j'ai planché sur le truc « la chasse est-elle le plaisir de tuer » à la demande de la FNC. j'ai essayé de comprendre parce qu'on n'a pas toujours conscience. Nous, en tant que chasseurs, pourquoi je chasse ? C'est quoi mon plaisir dans la chasse ? Ouais, mais du coup, c'est ce que tu aimes, c'est tuer. Bah non. Parce que moi, tu m'accroches un chevreuil à un arbre, tu me donnes un fusil, il ne va rien lui arriver au chevreuil. C'est des choses qui ne sont pas évidentes à dire. Et pour autant, il faut savoir les dire, donc il faut aussi se préparer. Si vous êtes sur les réseaux sociaux, si vous parlez de chasse, c'est bien d'avoir des petites choses comme ça, à l'esprit, à pouvoir dire aux gens qui vont vous poser cette question. Parce que oui, c'est des questions qui ne sont pas toujours évidentes à soulever et que le public ne comprend pas. Voilà, j'espère que j'ai répondu un petit peu à la question qu'on m'a posée au départ. Est-ce que vous avez des questions à me poser ? ».

Echanges avec la salle :

Est-ce que tu vas continuer longtemps à le faire, parce qu'à chaque fois c'est un plaisir de te voir ? C'est gentil. Est-ce que je vais continuer à le faire ? Oui, je vais continuer à le faire d'abord parce que c'est devenu mon métier, j'ai cette chance. J'ai réussi à trouver... J'ai inventé mon propre métier avant, j'ai fait plein de trucs qui étaient profondément insatisfaisants. Aujourd'hui je vis de ça. Alors je ne roule pas en Mercedes, on est d'accord !

Il y aurait combien d'opposants à peu près ? On pense qu'il y a 200 opposants actifs en France, pas plus. Quand ils font des manifestations, ils sont 7 ! Non mais c'est vrai, ne rigolez pas ! J'avais fait une vidéo là-dessus, au salon de Mantes-la-Jolie, le salon de la chasse. Ils étaient venus à l'appel de trois assos, il y avait One Voice, l'ASPAS et le parti animaliste. Ils avaient fait un appel à la mobilisation, le jour du salon de la chasse, c'est-à-dire le symbole était fort. Ils étaient 9 alors que ces associations ont plusieurs centaines de milliers d'abonnés. Donc en vrai, ce qu'il faut bien comprendre, c'est que « l'antichassisme », comme je l'appelle, c'est une espèce d'entité virtuelle. Les gens, sur Facebook, s'abonnent à Stop à la chasse. Ils sont vaguement anti-chasse et il n'y a plus personne pour se lever le matin pour manifester ! Globalement, il n'y a pas grand monde mais le problème, c'est la caisse de résonance médiatique, surtout. C'est ça, le danger !

Hormis toi, vous êtes combien à faire ce genre de choses ? De faire ce que je fais exactement, je crois que je le suis tout seul. Tout le monde défend un petit peu la chasse dans son coin.

Je voulais juste te dire merci ! Tu parles de la chasse d'une jolie manière et comme nous chasseurs on va à la chasse pour voir des belles choses. Je suis particulièrement sensible à ce que tu racontes sur ta chaîne YouTube parce que tes propos ils sont étayés, ils sont vrais ! On va t'inviter à l'Assemblée Générale de l'Association Nationale des Fauconniers. Vraiment, tu fais du très bon travail.

Monsieur Vincent OZANGE met fin à la prestation de Richard Sur Terre et invite les chasseurs à aller le voir lors du pot de l'amitié.

été fait au cours des derniers mois avec la Fédération et en particulier pour décliner la boîte à outil sanglier, le protocole d'accord national qui associe évidemment les représentants de la profession agricole. Il aborde l'engagement financier de l'État à hauteur de 700 000 € sur trois ans en contrepartie des actions que doit mener la Fédération, à savoir la réduction des surfaces de dégâts grand gibier particulièrement du sanglier et un certain nombre de moyen en termes de suivi d'objectivités des dégâts (surface, volume, prix), le suivi des prélèvements, un renforcement aussi du suivi de l'agraine ainsi que la contribution territoriale différenciée. Il restera à valider par Monsieur le Préfet, vos modifications du schéma et termine en faisant remarquer son attachement au dialogue constructif avec les chasseurs, le monde forestier et le monde agricole afin de répondre au mieux aux attentes de chacun.

Le Président reprend parole derrière le représentant de l'État et s'en excuse, mais il explique que c'est pour lui un peu spécial. Effectivement, à l'aube de ses 80 ans et après 40 ans au service des chasseurs, ses réflexions personnelles ont télescopé les réflexions du Conseil d'Administration... il présente à l'Assemblée, sa démission du Conseil d'Administration et de la Présidence au 1^{er} juillet prochain afin de terminer la saison cynégétique et comptable 2023-2024. Il exprime à l'Assemblée sa fierté d'avoir représenté aussi longtemps les Chasseurs Sarthois.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h30 sous un tonnerre d'applaudissement.

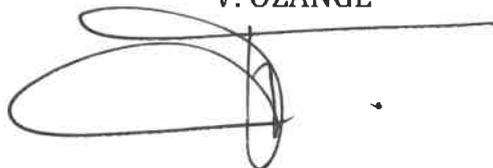
Le Président,

H.J. de CAUMONT la FORCE



Le Vice-Président,

V. OZANGE



2^{ème} Vice-Président

D. PALAYRET



Le Secrétaire,

R. AUBIER

